

Vivre à Arbin

Lettre à un Ami

Conseil Municipal

Réunions du Conseil

Lettre n°106.

Bien cher Albinus,

Comme convenu dans ma lettre N°102, je poursuis la mise à jour de nos correspondances et plus particulièrement aujourd'hui le compte rendu des réunions du Conseil Municipal.

Séance du 4 juin 2014 :

Ordre du jour : Réforme des rythmes scolaires, nomination d'un référent ambroisie, élection délégués du Syndicat du Gargot, délégations consenties au Maire, Commission Communale des impôts Directs, questions diverses.

1-Réforme des rythmes scolaires : Le Maire rappelle : « Que ce sujet a été évoqué lors du Conseil Municipal du 18/03/2013. Que cette réforme, applicable dès la rentrée 2013, a été repoussée (pour les communes qui le souhaitent) à la rentrée 2014. Que les Elus d'Arbin ont travaillé sur la faisabilité de la mise en place de cette réforme. Qu'une réunion a eu lieu, à l'initiative du Maire et de son Conseil, le 16/04/2014 avec les parents d'élèves. Que lors de cette réunion 81,7% des exprimés étaient contre la mise en place. Que les premiers retours d'expérience des Communes ayant appliqué la réforme en 2013 sont plutôt négatifs. » Il indique que : « L'intérêt de l'enfant n'est que faiblement pris en compte, que l'efficacité sur la réussite scolaire n'est pas prouvée et surtout que cette réforme n'est pas financée. Elle implique le recrutement d'animateurs qualifiés, et la disponibilité de locaux à Arbin. Le coût pour la Commune s'élèverait à **20 000€** pour une simple garderie et **34 560€** (on ne peut être plus précis ! NDLR) avec activités périscolaires. » Le Conseil, à l'unanimité, demande au Ministère un report d'application à la rentrée 2014/2015, une étude d'impact tant sur l'aspect financier que sur l'efficacité dans la réussite de l'enfant, et enfin un décret laissant aux Maires la liberté de passer ou non aux nouveaux rythmes et dans l'affirmative une compensation financière de l'Etat réaliste et pérenne.

Qu'en penser, cher Albinus ? Je te livre quelques pistes de ma réflexion :

- a) Tout d'abord il s'agit d'une loi, votée par des Députés élus par nous tous (du moins ceux qui votent !) et qui est donc applicable bonne ou mauvaise.
- b) Pourquoi avoir attendu plus d'un an pour avoir une réflexion entre élus, parents mais aussi enseignants ? Il est sûr que se réunir le 16 avril de cette année pour une mise en application en septembre laisse peu de marge.
- c) Pour ce qui est du manque de locaux, ce n'est pas un sujet nouveau ! Si la ZAC s'était faite, ajoutée aux lotissements de Mérande et Pollet on devait bien se douter que notre école deviendrait trop exigüe ? Souviens-toi, Albinus, la Commune avait la possibilité d'acheter le terrain Pollet pour agrandir et moderniser notre école sans préau. Elle a volontairement refusé. Enfin que penser de la mise en avant des travaux à venir à l'école et dans d'autres lieux ? Ce sont (comme la voirie) des choses qui se provisionnent par tranches chaque année. Mais, à Arbin on a préféré un bâtiment technique démesuré et hors de prix et une

luxueuse Mairie dont le financement n'était pas bouclé au départ. Depuis 2001 qu'a-t-on fait à l'école hormis du rapiéçage ?

2-Nomination d'un référent ambroisie : à l'unanimité M.Salmeron est élu

3-Election de délégués au Syndicat du Gargot : il y a lieu de nommer un 2^{ème} délégué titulaire. M.Péjoan jusqu'alors suppléant devient titulaire. M.Salmeron et M.Gavillet deviennent suppléants. Vote à l'unanimité.

4-Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal : celles-ci ont été votées lors du Conseil du 28/03/2014. Il convient de compléter certains alinéas relatifs à la réalisation d'emprunts destinés au financement d'investissement à hauteur de **350 000€**, de solliciter des lignes de trésorerie à hauteur de **100 000€** et d'exercer au nom de la Commune les droits de préemption et notamment sur les zones urbaines et d'urbanisations futures (U et NA). Accord à l'unanimité.

5-Commission Communale des Impôts Directs : le Maire rappelle que dans les Communes de moins de 2 000h cette commission doit être constituée de 6 membres titulaires et 6 suppléants. Un commissaire étant domicilié en dehors de la Commune. A l'unanimité il est décidé de dresser une liste de 24 noms (à consulter en Mairie) afin de procéder à la nomination.

6-Questions diverses n'ayant pas donné lieu à délibération : prochain Conseil le 20/06/2014.

La séance est levée à 21h40.

Albinus, tu l'as compris le « sujet » était l'école. Je pense t'avoir tout dit.

Séance du 20 juin 2014 :

Ordre du jour : élections des délégués et de leurs suppléants en vue des élections sénatoriales. Le Maire demande l'accord du Conseil pour ajouter 2 points : taux d'imposition foncier non bâti et constitution d'un avocat (dossier J.Billoud).

1-Election des délégués et suppléants en vue des élections sénatoriales : ont été élus délégués :Mme A.Baverel et MM. C.Appratti et P.Domenget. Les délégués suppléants :Mme C.Brun et MM. C.Péjoan et L.Roget, l'ensemble à l'unanimité des présents et représentés.

2-Taux d'imposition foncier non bâti 2014 : lors du vote du budget primitif 2014 le taux retenu a été de : 61,514%. Le service de la fiscalité locale a demandé de revoir ce taux qui ne doit comporter que 2 chiffres après la virgule. A l'unanimité il est voté à : 61,51%

3-Constitution d'un avocat affaire Jacques Billoud : dans le cadre d'un litige qui commence à dater la Commune est assignée devant le TGI de Chambéry par M.Billoud. A l'unanimité Maître Galliard est retenu pour défendre la Commune.

La séance est levée à 20h45.

A bientôt.

Ton ami Nicolas.

Octobre 2014